

Draveil, 6 mai 2025

Chères Draveilloises, chers Draveillois,

Lundi 28 avril, lors du conseil municipal, les comptes financiers de l'année 2024 validés par les services de l'État ainsi que le budget 2025 de la Ville ont été adoptés à une large majorité. Ce vote marque une étape importante pour la bonne gestion de notre commune et la poursuite des projets engagés dans l'intérêt des Draveillois et pour lesquels nous avons été élus.

Cependant, un petit groupe de 4 élus de la majorité, dont 3 adjoints, **dans une démarche clairement motivée par des ambitions personnelles et politiques, au détriment de l'intérêt général**, a choisi de quitter la séance sans participer aux débats mis au vote. Ce comportement, dicté par une volonté de déstabiliser le Maire et sa majorité, traduit un refus de la responsabilité qui n'est pas acceptable dans une assemblée républicaine.

En conséquence, et afin de garantir la cohérence et la loyauté du travail municipal, j'ai décidé de retirer leurs délégations à :

- Madame Typhaine Bouby, adjointe en charge des affaires générales ;
- Monsieur Stéphane Guin, adjoint en charge des commerces ;
- Monsieur Régis Philippe, adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires, s'opposant à une augmentation minimale des impôts qui était la seule possibilité de financer des moyens supplémentaires dans les écoles.

Cette décision est une mesure de responsabilité liée à la perte de confiance indispensable à toute délégation d'autorité.

Je tiens à rappeler que le conseil municipal reste avant tout un lieu d'échange, de travail et de décision pour faire avancer notre ville. Notre équipe continue, plus que jamais, à œuvrer pour les Draveillois, avec sérieux, transparence et détermination.

Bien sincèrement



Richard PRIVAT
Maire de Draveil
Vice-président de la CAVYVS



Restez connectés !

www.draveil.fr   

COMMUNIQUÉ

